Image not found or type unknown

Saisir prudhomme pour fiche de paie et autres documents

Par **Waai**, le **22/02/2020** à **13:50**

Bonjour,

Je vous expose mon problème.

Je suis salarié en CDD d'une grande entreprise depuis le 2 janvier 2020, le contrat doit se finir en juin 2020, cependant je n'ai reçu mon contrat que le 31 janvier et on m'a informé que, dû à cela, je n'aurais pas de paye pour janvier mais qu'ils allaient me faire un virement dans le mois de fevrier (j'ai recu une somme qui, apres calcul, n'est pas bon) mais je n'ai pas de fiche de paie de janvier pour vérifier l'exactitude du montant. J'ai eu des échanges d'e-mail avec le gestionnaire de paie qui m'a informé que je n'allais pas avoir de fiche de paie car c'est fini pour eux, ils n'ont pas le droit. De plus, les 3 derniers contrats en CDD avec eux, je n'ai pas eu mes reçus pour solde de tout compte. J'ai envoyé une lettre recommandée le 8 fevrier à mon employeur, sans réponse. Je compte faire une démarche au prudhomme.

Qui pourrais m'aiguiller sur la marche à suivre ? Ai-je besoin d'un avocat ?

Merci pour votre aide.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés